



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélée-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 24 AVRIL 2023

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue dans la Salle du conseil au 241 rue Coutu, le lundi 24 avril 2023 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
M. André Tremblay, conseiller siège 3
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire du 24 avril 2023

- 01- Ouverture de la séance
- 02- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03- Autorisation – Nouvelle rue – Lot 6 431 585
- 04- Achat d'une pompe submersible – Les entreprises B. Champagne Inc-facture 7317
- 05- Démission Gaétane Bégin
- 06- Demande au conseil – Installation sportive
- 07- Période de questions
- 08- Levée de l'assemblée

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.**

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par



N° de résolution
ou annotation

12RSE-0423



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Et résolu à l'unanimité

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

03- AUTORISATION – NOUVELLE RUE – LOT 6 431 585

- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jordan Pelletier, propriétaire, a déposé une demande de lotissement pour le lot 6 431 585;
- CONSIDÉRANT QUE** le plan déposé, préparé par Christina Béland arpenteur-géomètre. et portant le numéro 6669 comporte le cadastre d'une nouvelle rue privée;
- CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle rue privée donnera accès directement à la route 131 qui est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le MTQ exige l'acceptation de la municipalité avant d'octroyer l'autorisation d'accès;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte le projet d'une nouvelle rue privée sur le lot 6 431 585.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

04- LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC. – FACTURE NO 7317

- CONSIDÉRANT QUE** le bon fonctionnement du traitement des eaux usées dépend des pompes à l'usine de traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT QUE** Nous avons eu plusieurs bris de pompe à l'usine de traitement des eaux usées ;
- CONSIDÉRANT QUE** les délais de livraison pour les pièces de réparation sont d'environ six à huit semaines;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 7317 au montant de 14 500,00\$ plus taxes à les entreprises B. Champagne concernant l'achat d'une pompe pour l'usine de traitement des eaux usées.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

05- DÉMISSION – GAËTANNE BÉGIN

Mathieu Robillard, Directeur général et greffier-trésorier, dépose la lettre de démission de madame Gaëtane Bégin, Conseillère municipale conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

06- DEMANDE AU CONSEIL – PROJET D'INSTALLATION SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'ami soleil sollicite la collaboration de la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'installer un cadre à grimper dans la salle Jean Antoine Leprohon ;

CONSIDÉRANT QUE les autres usagers du J.A.L pourrons aussi utiliser les cadres à grimper ;

CONSIDÉRANT QUE Les frais pour l'installation et l'achat du cadre à grimper sont assumés par l'école ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'installation de cadres à grimper dans la salle Jean Antoine Leprohon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

07- PÉRIODE DE QUESTIONS

08- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

- Que l'assemblée soit levée à 20h37.

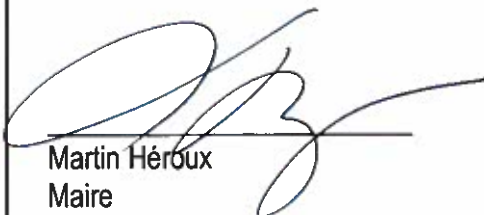


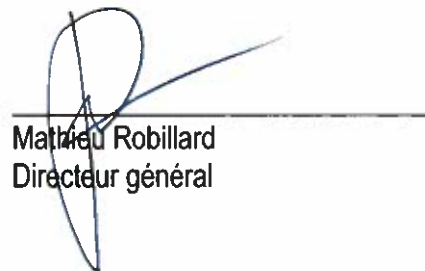
N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.